

CENTRE EXTRASCOLAIRE DE LOISIRS DE MARCQ

Période du lundi 22 au vendredi 26 février 2016 inclus.

Lieu : Ecole primaire de Marcq

Age : Enfants de 3 à 12 ans.



Inscriptions : ouvertes aux Marcquois à partir du vendredi 15 janvier 2016 et aux non-Marcquois à partir du lundi 25 janvier 2016.

Fin des inscriptions le vendredi 12 février 2016 à 18h.

Les inscriptions accompagnées de l'attestation d'assurance, seront validées dans l'ordre d'arrivée avec un maximum de 20 enfants dans le centre de loisirs. Toute inscription annulée ou modifiée après le vendredi 12 février 2016 sera facturée.

Tarifs pour un enfant (repas & gouter compris) :

- Une journée 20 €
- Une semaine
 - pour le 1^{er} enfant 95 €
 - pour le 2^{ème} enfant de la même famille 75 €
 - pour le 3^{ème} enfant de la même famille 60 €

Fiche d'inscription : Remplir, signer la fiche d'inscription ci-jointe, la découper et la remettre en mairie avec l'attestation d'assurance.

Le règlement intérieur du centre de loisirs est disponible sur le site internet de la commune : www.marcq-en-yvelines.fr

Contact : Mairie de Marcq 01 34 87 41 64
Anthony REBOUSSIN 06 84 97 49 50



FICHE D'INSCRIPTION au CENTRE de LOISIRS de MARCQ

Période du lundi 22 au vendredi 26 février 2016 inclus

Enfant

(une fiche par enfant)

Nom :Prénom

Date de naissance :

Adresse :

Renseignements médicaux :

Père

Nom :Prénom

Tél portable :

Profession :Tél travail :

Mère

Nom :Prénom

Tél portable :

Profession :Tél travail :

Médecin de famille

Nom : Tél fixe :

Questionnaire :

Si l'enfant porte des lunettes, doit-il les porter en permanence ? Oui/ Non

Autorisation de prises de vues ou d'enregistrements audio Oui/Non

Si oui, autorisez-vous la diffusion des enregistrements

sur la gazette ou le site internet communal ? Oui/Non

J'ai pris connaissance du règlement du Centre de loisirs de Marcq Oui/Non

Cochez les jours choisis :

Lun 22/02	Mar 23/02	Mer 24/02	Jeu 25/02	Vend 26/02
-----------	-----------	-----------	-----------	------------

Signature des parents ou du représentant légal :